

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 03 2023

Suite à la convocation en date du 21 mars 2023, les membres du Conseil municipal de Marcilly sur Seine se sont réunis le mardi 28 mars 2023 à 20 heures 00 à la Mairie sous la présidence du maire, Benoît **BASSAC**.

Présents :

Benoît **BASSAC**, Éric **BOURGEOIS**, Dominique **NOLLEZ**, Bernard **PLÉAU**, Isabelle **STUDER**, Brigitte **ROY**, Dominique **BARRAULT**, Céline **CONTAUT**, Pascal **DOYEN**, Albert **DESVÉRONNIÈRES**, Mélanie **LACOMME**, Cécile **PERRIN**, Dominique **FLORY-BALLOT**, Miguel **BALLOT**.

Absents excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Albert **DESVÉRONNIÈRES**

L'ordre du jour était :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
2. Délibération sur une demande de subvention « fonds vert » au titre de l'éclairage public.
3. Délibération sur une demande de subvention DETR au titre de la réfection des Bâtiments communaux.
4. Délibération sur une demande de subvention au titre de la rénovation énergétique des logements communaux.
5. Délibération sur la composition de la commission électorale.
6. Délibération sur l'autorisation de dépenses d'investissement.
7. Délibération sur le vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2023.
8. Affaires diverses et informations.

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Adoptée à l'**unanimité**.

1. Délibération sur une demande de subvention « fonds vert » au titre de l'éclairage public.

Présentée par benoît **BASSAC**.

La première tranche de travaux de l'éclairage public, entamée en 2022, sera poursuivie en 2023. Le dossier de subventions au titre du « fonds vert » a été déposé sur le site du gouvernement. Il manque pour finaliser le dossier la délibération du Conseil municipal.

Pour rappel, un dossier de subventions au titre de la DETR/DSIL a été déposé et accepté en 2022 pour un montant de 7966 euros. Ce présent dossier vient en complément du premier, les demandes étant cumulables.

Le taux demandé au titre du « fonds vert » correspond à 57% du total HT du devis, soit 15637 euros.

Sont prévues cette année les rues qui n'ont pas été faites en 2022, à savoir :

Route de Romilly, de Saron et de Conflans, rue du Fossé de Braux, des Buchettes, du Vallon, des Moineaux et de Robequin, Chemin des prés.

Adoptée à l'**unanimité**.

2. Délibération sur une demande de subvention DETR au titre de la réfection des Bâtiments communaux.

Présentée par benoît **BASSAC**.

En prévision de la poursuite des travaux sur les bâtiments des services techniques.

Délibération retirée, ces travaux sont pour 2024.

3. Délibération sur une demande de subvention au titre de la rénovation énergétique des logements communaux.

Présentée par benoît **BASSAC**.

Les demandes de subventions doivent faire l'objet d'une délibération du conseil autorisant le maire déposé les dossiers en préfecture. Cette demande de subventions concerne la rénovation énergétique des logements communaux. Le devis présenté pour les huisseries, fenêtres et volets d'un logement communal s'élève à 12952.26 euros. Le taux demandé est de 40%, soit un montant de subventions de 5180 euros.

Adoptée à la **majorité avec 1 abstention**.

4. Délibération sur la composition de la commission électorale.

Présentée par Dominique **BARRAULT**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal le 26 mai 2020, La commission de contrôle électorale a été désignée. Cette commission a un mandat de trois années et il convient en 2023 de la renouveler. La commission est composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration et d'un délégué auprès du Tribunal de grande instance.

Dominique BARRAULT, conseiller municipal, est proposé pour siéger au sein de cette commission.

Messieurs **JACQUET** et **LACAUGIRAUD**, qui acceptent de tenir à nouveau cette fonction seront proposés aux services de l'État.

Adoptée à l'**unanimité**.

5. Délibération sur l'autorisation de dépenses d'investissement.

Présentée par benoît **BASSAC**.

Dans le cas où le vote du budget primitif n'a pas encore été validé par le Conseil municipal, l'article L1612-1 du code des collectivités territoriales, modifié, offre à l'exécutif de la collectivité la possibilité d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

Le budget primitif 2023 n'étant pas encore voté, il est proposé au Conseil de voter des crédits d'investissement sur l'exercice 2023, afin de ne pas pénaliser les fournisseurs dans le paiement de leurs factures. Ces crédits d'investissement ne peuvent dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, soit la somme de 37 000.00 euros.

Adoptée à l'**unanimité**.

6. Délibération sur le vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2023.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis la suppression de la taxe d'habitation (sauf pour les résidences secondaires qui devient la THS), les règles de liens entre les taux ont été modifiées, la TFPB se substituant à la TH comme impôt « pivot » pour l'application de ces règles. Le maire présente également l'état 1259 au Conseil municipal pour validation.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : TFPB :	21.29 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : TFPNB :	4.92 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : THS	5.71 %
Cotisation foncière des entreprises : CFE :	6.11 %

Après en avoir délibéré, vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29, vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1336B sexties relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition, considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales, le Conseil municipal décide de reconduire les taux de l'année précédente **sans augmentation**.

La délibération est **adoptée à la majorité avec 10 voix pour 2 contre et deux abstentions**.

7. Affaires diverses et informations.

Orientation budgétaire 2023 : Benoît **BASSAC**.

Les recettes devraient légèrement augmenter cette année avec plus de dotation de l'État, et des loyers revus et/ou supplémentaires.

La section d'investissement sera abondée par les subventions attendues dont une est déjà parvenue.

Il est nécessaire de suivre attentivement les dépenses d'énergie cette année compte tenu de la hausse de 15% du mois de janvier.

En investissement les deux gros postes (46000.00 euros) à continuer concernent l'éclairage public et la

poursuite de rénovation des bâtiments des services techniques rue du fossé de Braux (isolation, ouverture de portes, électricité.) Ces dépenses sont impératives pour toucher les subventions accordées. Le reste, se répartit en remboursement de l'emprunt pour 8500.00 euros, peupliers pour 6000.00 euros, bâtiments et aménagements divers 10000.00 euros, 1000.00 pour le PLU et 1000.00 euros pour la reliure des registres d'état civil.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles augmentent au chapitre 11 (fonctionnement courant) du fait d'un report de factures de 2022 sur 2023 et diminuent au chapitre 12, charge de personnel.

Le bilan de l'année 2022 est positif et laisse apparaître un excédent supérieur au report des factures de 2022 sur 2023.

Aménagement de la plage et gens du voyage : Benoît BASSAC.

Plusieurs questions se posent :

-Faut-il remettre du sable sur la plage ? Non, pas nécessaire, car l'herbe a bien repoussé et est entretenue par la tonte.

-Suggestion pour un bac à sable sur la partie haute? À l'étude.

-Accès du terrain de détente près de la plage aux gens du voyage : NON à l'unanimité du conseil.

Plusieurs solutions sont évoquées pour en verrouiller l'accès :

-Pose d'un cadenas inaccessible aux effractions.

-Installation d'un portique au-dessus de la barrière.

-Aménagement d'un fossé devant les entrées, sur proposition de la Sous-Préfecture.

Gestion des bois du « Vaulion » et des peupliers : Miguel BALLOT.

Poursuite active de la gestion des bois communaux :

-Exploitation en cours de la parcelle dite « du Vaulion » (rive droite de la Seine, limite Marcilly vers Conflans), 130 peupliers sont à couper, avec remise en état du terrain de cross et replantation de 300 peupliers sur l'ensemble des 1,5 ha à l'automne.

Prévisions 2024 : plantation de 600 peupliers sur les terrains de Saint-Just et du Sablé.

Employés municipaux : Miguel BALLOT.

Ils prennent la mesure de leur poste, le travail se fait correctement et un suivi des travaux entamés et réalisés a été mis en place avec la nouvelle équipe d'employés. Organiser une rencontre entre Luc COLLET et le régisseur de BARBANTHALL.

Fleurissement de la commune. Miguel BALLOT.

Le poste du fleurissement du village n'échappe pas à la compression des dépenses. L'économie réalisée par la renégociation des devis sera de l'ordre de 30 à 40%.

À noter que la mise en place de rosiers l'année dernière aux entrées du village évite aussi une dépense de fleurs tous les ans.

Concernant l'arrosage des fleurs, un projet de récupération des eaux de pluie (toit de la salle des fêtes et du club de canoé kayak) est à l'étude dans la cour des services techniques.

Réorganisation des commissions : Dominique FLORY-BALLOT.

Le maire est de fait président de toutes les commissions.

COMMISSIONS INTERNES	
VOIRIE URBANISME ET CADASTRE <i>Responsable : Albert DESVÉRONNIÈRES</i>	Albert DESVÉRONNIÈRES, Pascal DOYEN, Dominique NOLLEZ, Miguel BALLOT.
ESPACES VERTS <i>Responsable : Miguel BALLOT</i>	Miguel BALLOT, Dominique BARRAULT, Cécile PERRIN, Bernard PLÉAU.
BÂTIMENTS COMMUNAUX <i>Responsable : Bernard PLÉAU</i>	Bernard PLÉAU, Miguel BALLOT, Dominique BARRAULT, Éric BOURGEOIS, Albert DESVÉRONNIÈRES.

<p align="center">FÊTES ÉVÈNEMENTS LOISIRS <i>Responsable : Éric BOURGEOIS</i></p>	<p>Mélanie LACOMME, Dominique BARRAULT, Céline CONTAUT, Isabelle STUDER, Brigitte ROY, Cécile PERRIN, Éric BOURGEOIS.</p>
<p align="center">COMMUNICATION INFORMATION <i>Responsable : Dominique FLORY-BALLOT</i></p>	<p>Dominique BARRAULT, Éric BOURGEOIS, Mélanie LACOMME, Cécile PERRIN, Céline CONTAUT, Dominique FLORY-BALLOT, Pascal DOYEN.</p>
<p align="center">FINANCES ET BUDGET <i>Responsable : Éric BOURGEOIS</i></p>	<p>Brigitte ROY, Éric BOURGEOIS, Pascal DOYEN</p>
<p align="center">BOIS PEUPLIERS – BAUX RURAUX <i>Responsable : Éric BOURGEOIS</i></p>	<p>Éric BOURGEOIS, Miguel BALLOT, Albert DESVÉRONNIÈRES, Pascal DOYEN, Dominique NOLLEZ.</p>

Site internet : Dominique **FLORY-BALLOT**.

Dominique **FLORY-BALLOT** reprend en mains avec ses équipes, la communication sur Facebook et sur le fil de la Seine. Concernant le site internet, la réorganisation va permettre une réactualisation, afin de réaliser une photographie pertinente et une logistique de gestion de la communication sur les évènements et les différents aspects de la vie administrative et sociale de la commune.

Tout ceci avec l'aide précieuse d'un spécialiste informatique en la personne d'Alexandre Vergez.

« Berges saines » : Pascal **DOYEN**.

L'opération nettoyage des berges de la Seine et de toutes les voies d'accès au village aura lieu le samedi 22 avril prochain. Rassemblement à 14h devant la mairie.

Au cours du goûter qui suivra cette opération citoyenne, une jeune marçillonne en la personne de Zélie Grangé, en tant que représentante de la commune nous fera un retour de sa participation à la réunion « jeunes en Seine » organisée par l'association « Seine en partage » au siège du conseil régional de l'Ile de France de Saint Ouen du 18 mars dernier. Le but de cette rencontre était de rassembler les jeunes des communes riveraines de la Seine autour du thème de l'eau, de la biodiversité et de la protection de nos cours d'eau.

Aménagement du terrain de pétanques : Bernard **PLÉAU**.

La demande de permis de construire d'un « carport » a été déposée et accordée. La construction reste à la charge de l'ASCM, cette précision sera portée sur la convention qui doit être signée entre la commune et l'ASCM (obligation légale). Monsieur le Maire rappelle les consignes de végétalisation dont le but est de masquer cette implantation côtés sud et ouest.

Retraites des employés communaux : Benoît **BASSAC**.

Comme Denis MORIAT, Dominique DUPONT est en retraite à compter du 1^{er} mars 2023. Sa demande datait de mars 2022 ! Leur pot de départ organisé par la commune s'est déroulé dans une ambiance très conviviale.

Programme de rénovation des ponts : Albert **DESVÉRONNIÈRES**.

Le pont noir fait l'objet d'une inspection actuellement pour vérifier son état général. Cette inspection s'inscrit dans le cadre national du programme ponts : PNP.

Cette opération est sous la responsabilité du CEREMA : (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement et l'aménagement), qui établit un « carnet de santé » de l'ouvrage.

Par ailleurs, le pont appartient à la commune, mais bien que la compétence revienne à la CCSSOM, toute intervention, comme pour la voirie, donne lieu à un reste à charge de 30% !

L'état actuel du pont, qualifié de « moyen », (fissures, infiltrations dégradantes, garde-corps ...) nécessitera sans doute des travaux de réhabilitation importants, (nous n'avons pas encore de chiffres).

Le problème de la limitation de charge à 12 tonnes n'étant pas respecté par tous les usagers, il y aura certainement lieu de revoir cette contrainte afin de préserver l'ouvrage.

Rénovation rue du Fossé de Braux : Dominique **NOLLEZ**.

La rénovation de la rue du fossé de Braux passe obligatoirement par une étude technique lancée par la CCSSOM sur le profilé de la voie et les écoulements des eaux pluviales. Le reste à charge de cette étude pour la commune est de 2000 euros. Cette étude, en phase de finalisation, permettra de préciser le coût de réfection de cette voie communale, et restera valable même si les travaux prévus ne sont pas réalisés à court ou moyen terme.

Chasse aux œufs : Brigitte **ROY** et Dominique **BARRAULT**.

Le lundi de Pâques à 11h00 sur le site de la plage. Peu de réponses arrivées en mairie.
Une relance sera effectuée sur le fil de la Seine.

Fête de la musique : Éric **BOURGEOIS**.

L'organisation de la fête de la musique nécessite des moyens importants d'installation de matériel et de préparation. Compte tenu du faible impact auprès de la population de Marcilly, peut-être attirée par des manifestations de plus grande envergure, la question se pose du maintien de cette fête sur le village. Le conseil, à l'unanimité, décide de suspendre cet évènement cette année.

Fête patronale : Éric **BOURGEOIS**.

Le dossier est lancé concernant les forains. Le spectacle du soir n'est pas encore déterminé, la réflexion est en cours.

Éclairage public : Benoît **BASSAC**.

Des économies significatives sont constatées depuis la mise en place de la première tranche des leds et l'extinction pendant la nuit. Par ailleurs, le lotissement du parc dans son Assemblée générale du vendredi 24 avril dernier a décidé de reprendre l'éclairage à son compte

Bâtiments communaux : Benoît **BASSAC**

Concernant la poursuite des travaux sur les bâtiments des services techniques à réaliser en 2023 : ouverture des portes, façades, isolation, électricité et gouttières, conservation partielle des vasistas et fenêtres..., le conseil demande à revoir le projet pour l'affiner

Salle des fêtes : Benoît **BASSAC**.

Demande de prêt de la salle des fêtes par les anciens d'Algérie en janvier 2024.

Travaux à réaliser par les ST : Benoît **BASSAC**.

Terrain de Volley et jeux d'enfants, rampe d'accessibilité mairie, tableaux d'affichage à refaire, entrée et balcon des logements communaux. Écoulement des eaux pluviales à reprendre Chemin du Haut

Interconnexion des réseaux d'eaux potables : Benoît **BASSAC**.

Entre Conflans et Marcilly, le but est de récupérer l'eau sur le forage de Villiers aux Corneilles, qui sera doté d'une centrale de dénitrification, et alimenter le réservoir de Marcilly. Le réseau viendra de Conflans puis par le chemin des Chenevières rejoindra notre réservoir.

Le prochain CM est programmé le 11 avril 2023. Il sera consacré au vote du budget. En préambule, la société EUROCAP (éoliennes) viendra faire un point sur le dossier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 23h20

Le secrétaire de séance,

Albert **DESVÉRONNIÈRES**